

Résolution portant sur l'éducation à la citoyenneté

Le Comité mixte de coopération interparlementaire,

CONSIDERANT que la diversité culturelle qui caractérise l'Europe constitue une richesse à préserver;

QUE la construction européenne engendre une nouvelle approche de la citoyenneté;

CONSIDERANT la demande pressante adressée aux pouvoirs publics et à l'école de mettre en place une stratégie visant la sociabilité et favorisant l'intégration des jeunes au sein de la société;

CONSIDERANT que la jeunesse représente l'élément d'avenir d'une société;

CONVAINCU de l'opportunité d'améliorer d'une part la connaissance de la jeunesse en matière d'événements historiques liés aux droits de l'homme et à leur violation et d'autre part leur réflexion par rapport à l'actualité;

CONVAINCU que l'éducation à la citoyenneté contribue au renforcement des valeurs démocratiques et de l'Etat de droit;

CONSIDERANT qu'une citoyenneté implique des droits et des devoirs;

SOULIGNANT les effets démultiplicateurs qu'une politique de la jeunesse bien menée, notamment au travers des nouvelles technologies de l'information et de la communication peut engendrer;

INVITE les Gouvernements respectifs à mener une politique de la jeunesse transversale et intégrée qui soit largement concertée entre les différents interlocuteurs;

INSISTE pour que la politique mise en place s'inscrive dans des délais suffisamment longs pour qu'elle porte ses fruits;

RECOMMANDE que cette politique contribue à la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales, en renforçant notamment le rôle des jeunes à ce niveau;

DEMANDE aux Gouvernements respectifs de renforcer les actions concrètes scolaires et parascolaires menées avec et par les jeunes, via notamment des programmes de coopération, dans une perspective citoyenne, comme par exemple les conseils des enfants ou les Parlements de jeunes;

DEMANDE aux Gouvernements respectifs de poursuivre une politique visant à favoriser davantage les échanges scolaires et inter-universitaires;

SOUTIENT l'engagement des jeunes décidés à prendre une part active dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique;

ENCOURAGE l'apprentissage de la citoyenneté à l'école selon un modèle transversal;

ENCOURAGE la participation démocratique de tous les acteurs de la vie éducative;

SALUE les mesures prises visant l'apprentissage de la démocratie et des droits de l'homme à l'école.

La délégation du Conseil régional de la Vallée d'Aoste était composée de M. Ego Perron, Président du Conseil régional, M. André Lanièce, Vice-président du Conseil, M. Laurent Viérin, Secrétaire du Conseil, MM. Marco Fey, Giulio Fiou, Giuseppe Isabellon, Ennio Pastoret, Renato Praduroux, Elio Stacchetti, Conseillers régionaux, et Mme Christine Perrin, Secrétaire général du Conseil, Mme Nadia Malesani, Directeur, et M. Carlo Palombo, Chargé de fonction.

La délégation du Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles était composée de M. Freddy Deghilage, Vice-président du Parlement, M. Michel Guilbert, Sénateur, M. Didier Van Eyll, Secrétaire du Parlement et M. Frédéric Duterme, Membre du Parlement jeunesse, Mme Viviane Gerard, Directeur et M. Fernand Morsa, fonctionnaire.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de Mme Madeleine Amgwerd, Président du Parlement, M. Pierre-André Comte, Président délégué du Comité Mixte, MM. Jérôme Oeuvray et Jean-Jacques Zuber, députés, et M. Jean-Claude Montavon, Vice-chancelier d'Etat.